

Conseil d'administration de l'Igad Un exercice 2015 difficile

MZM

Libreville/Gabon

LE conseil d'administration de l'Institut gabonais d'appui au développement (Igad) s'est réuni mercredi dernier, à son siège du PK8, afin d'approuver les comptes de l'exercice 2015. Selon les adminis-

trateurs, il ressort que les objectifs de l'Igad n'ont pu être totalement atteints, faute de ressources suffisantes.

En effet, avec un budget initial de 3,48 milliards de francs, l'organisme n'a pu récolter que 2,63 milliards de francs, soit un gap de 848,1 millions de francs. Les raisons de ce déficit sont liées, entre autres, au non respect des cotisations de l'État,



Photo : MZM

Les membres du Conseil d'administration de l'Igad examinant les comptes de l'Institut pour l'année écoulée. Photo de droite : Le siège social de l'Institut gabonais d'appui au développement (IGAD).



Photo : MZM

Programme mini-entreprises

Les " mini-entrepreneurs " reçoivent leurs certificats



Photo : R.H.A

La cérémonie de remise d'attestations a vu la présence de l'ensemble des partenaires de ce programme.

R.H.A

Libreville/Gabon

LES élèves de treize établissements secondaires de Libreville ont reçu, hier matin, dans les locaux de Citibank, leurs certificats "Mini-entreprise". La cérémonie s'est déroulée en présence de la directrice de Junior Achievement Gabon, Radia Guarrigues, de la directrice générale de Citibank Gabon, Juliette Weisflog, du responsable communication de la Société des brasseries gabonaises (Sobraga), Johann Freixas, des facilitateurs et représentants d'établissements.

Les entrepreneurs en herbe issus de la 2e promotion de ce programme ont, tour à tour, fait l'économie de l'aventure dans laquelle ils se sont lancés depuis près de quatre mois. Ils ont présenté leurs projets qui les conduiront à la grande finale nationale du 25 juin prochain.

Ce programme, organisé par JA Gabon, en partenariat avec la Sobraga et Citibank, vise particulièrement à édifier les jeunes sur les questions

de financement et de gestion d'entreprise. « Notre mission était d'offrir des programmes d'éducation entrepreneuriale, d'alphabétisation financière et développer les compétences en matière de travail d'équipe. Grâce à des méthodes éducatives innovantes, les élèves apprennent à prendre des décisions difficiles, qui leur permettraient de ramener la stabilité en période de turbulences», a indiqué la directrice générale de Citibank Gabon.

"Mini-entreprise" est un programme phare de Junior Achievement. Il permet aux jeunes de mieux comprendre le monde entrepreneurial, dans une atmosphère ludique pendant environ 4 mois. « Nos jeunes entrepreneurs sont sortis renforcés et outillés sur les techniques managériales, la responsabilité sociale d'une entreprise, la levée des actions, le packaging et plusieurs points qui gravitent autour d'une entreprise. Il était question de développer leurs attitudes et leurs compétences propres», a confié Radia Guarrigues.

Le rendez-vous a été pris pour la grande finale du 25 juin prochain.



Photo : R.H.A

Les entrepreneurs en herbe ont posé pour la prospérité.

à hauteur de 581,7 millions.

Cependant, pour le directeur général de l'Igad, Pascal Pommarel, l'État s'est engagé dans le Projet de développement et

d'investissement agricole au Gabon (Prodiag), à travers la mise en œuvre du Finex.

« Concernant les fonds directement liés au budget d'investissement, qui

constitue la contrepartie au Prodiag et pour lequel nous avons eu certaines difficultés sur l'exercice 2015, le directeur général du Budget nous a assuré qu'il allait y avoir un rat-

trapage en 2016. Nous sommes donc assez confiants sur ce que nous devrions recevoir dans le cadre du budget 2016 pour les activités», a-t-il souligné.

MINISTÈRE DE L'INTERIEUR, DE LA DECENTRALISATION, DE LA SECURITE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUES

REPUBLIQUE GABONAISE
Union-Travail-Justice

SECRETARIAT GENERAL

DECISION 00013 /MIDSH/SG

portant institution de la Commission Médicale pour l'élection du Président de la République pour l'année 2016.

Le Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène Publiques ;

Vu la Constitution ;

Vu la loi n° 7/96 du 12 mars 1996 portant dispositions communes à toutes les élections politiques, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu la loi organique n°10/96 du 15 avril 1996 relative aux conditions d'éligibilité du Président de la République, modifiée par l'ordonnance n°16/98 du 14 août 1998 ;

Vu la loi n° 16/96 du 15 avril 1996 portant dispositions spéciales relatives à l'élection du Président de la République, modifiée par la loi n°11 / 2004 du 6 janvier 2005 ;

Vu le décret n°0122/PR/MISPID du 16 avril 2014 portant nomination des membres du Bureau de la Commission Electorale Nationale Autonome et Permanente ;

Vu le décret n° 333/PR/MISPID du 28 février 2013 portant attributions et organisation du Ministère de l'Intérieur, de la Sécurité Publique, de l'Immigration et de la Décentralisation, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu le décret n°033/PR du 24 janvier 2014 portant nomination du Premier Ministre, Chef Gouvernement ;

Vu le décret n° 0487/PR/PM du 11 septembre 2015 fixant la composition du Gouvernement de la République, ensemble les textes modificatifs subséquents ;

Vu l'arrêté n°000026/MIDSH/SG du 10 juin 2016 fixant les modalités de délivrance d'un certificat médical aux candidats à l'élection présidentielle.

Vu la proposition du Ministre chargé de la Santé Publique ;

DECIDE :

Article 1^{er} : La présente décision, prise en application des dispositions de l'article 2 de l'arrêté n°000026/MIDSH/SG susvisé, porte institution de la commission médicale pour l'élection du Président de la République pour l'année 2016.

Article 2 : Il est institué une commission médicale chargée de prononcer l'aptitude ou l'inaptitude des candidats à l'exercice de la fonction de Président de la République au titre de l'élection présidentielle de l'année 2016.

Article 3 : La commission médicale visée à l'article 2 ci-dessus de la présente décision est composée de :

président
Professeur Romain TCHOUA

membres
Dr Jean Emmanuel ECKE NZENGUE
Dr Jean MASSANDE
Dr Eric BAYE

Article 4 : La présente décision sera enregistrée, publiée et communiquée partout où besoin sera.

Fait à Libreville, le 10 JUN 2016

Le Ministre de l'Intérieur, de la Décentralisation, de la Sécurité et de l'Hygiène publiques ;



Pacôme MOUBELET BOUBEYA